

RESPONSABILITÉ FISCALE

Le 20 mars 2023

Attendu que le Parti libéral du Canada est depuis longtemps un champion de la responsabilité fiscale et qu'il a notamment réussi à réduire le ratio de la dette fédérale brute au PIB d'un sommet de 78,12% en 1996, dans le sillage de l'ère Mulroney, à un creux de 39,14% en 2007, dans le sillage de l'ère Chrétien/Martin;

Attendu qu'en 2015, à la fin de l'ère Harper, le ratio de la dette du Canada au PIB était remonté à 54,65%, malgré cinq années successives de croissance positive du PIB sous des gouvernements conservateurs ;

Attendu qu'entre 2016 et 2019, sous le gouvernement Trudeau, le ratio de la dette brute du Canada au PIB a de nouveau baissé pour atteindre 48,01%, grâce à un gouvernement fiscalement responsable pendant cette période, ainsi qu'une croissance positive du PIB ;

Considérant qu'en 2020, en raison de l'impact de la pandémie de la COVID, y compris les conséquences suivantes

- a) baisse du PIB de 5,23% ;
- b) augmentation des dépenses publiques fédérales de 20,83% à 22,65% du PIB ; et
- c) l'augmentation du déficit fédéral annuel de 1,7% à 14,9% du PIB ;

le ratio de la dette nationale brute au PIB du Canada a augmenté en une seule année, passant de 53,93% du PIB en 2020 à 73,89% du PIB en 2021 ;

Attendu que, malgré l'impact fiscal négatif des gouvernements conservateurs au cours des 40 dernières années, ainsi que la pandémie de la COVID, le Canada a toujours le deuxième ratio de dette nette au PIB le plus bas du G7, après l'Allemagne, principalement en raison de la responsabilité fiscale des gouvernements libéraux ; et

Attendu que, malgré les importantes augmentations de dépenses prévues pour les soins de santé publique, les soins dentaires, l'énergie abordable et une économie plus verte, le gouvernement actuel s'est engagé à adopter une stratégie fiscale qui, d'ici 2028, devrait réduire le ratio de la dette fédérale brute du Canada de 73,89% du PIB à 66,1% du PIB projeté et le ratio de la dette fédérale nette au PIB de 45,2% à moins de 40% ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

Le Parti libéral du Canada appuie par la présente la stratégie fiscale actuelle du gouvernement du Canada et son objectif d'atteindre un ratio de la dette fédérale nette au PIB de moins de 40% d'ici 2028, tout en mettant l'accent sur la stimulation de la croissance du PIB sans augmenter les dépenses nettes du gouvernement ou la dette publique en :

1. mobilisant plus vigoureusement les investissements du secteur privé pour accroître l'offre de logements abordables au Canada grâce à l'assurance-crédit de la SCHL pour le financement de l'aménagement et de la construction de projets de logements sociaux et de logements du marché mixte, selon des modalités appropriées (voir la résolution sur **l'accès à la propriété et l'offre de logements abordables**) ;

2. modifiant L'incitatif à l'achat d'une première propriété ("IAPP") en mobilisant les investissements du secteur privé pour faciliter l'accès à la propriété des Canadiens de la classe moyenne issus de milieux ou de communautés défavorisés grâce à un programme de propriété différée assuré par la SCHL selon des modalités appropriées (voir **la résolution sur l'accès à la propriété et l'offre de logements abordables**);
3. soutenant la croissance continue du taux annuel d'immigration canadienne, en particulier parmi les catégories d'immigrants capables d'optimiser notre potentiel de croissance économique, y compris (a) les travailleurs qualifiés, (b) les étudiants internationaux, (c) les travailleurs saisonniers et (d) les gens d'affaires immigrants, y compris les investisseurs et les entrepreneurs en démarrage (voir **la résolution sur l'immigration**) ;
4. adoptant une approche plus rapide pour une économie plus verte afin d'assurer le leadership mondial du Canada dans le domaine des technologies "vertes" en stimulant plus vigoureusement la recherche universitaire et privée, ainsi que la recherche, le développement et l'investissement du secteur privé dans les véhicules électriques ainsi que leurs infrastructures, les trains à grande vitesse, la purification des eaux de traitement des sables bitumineux, les bâtiments plus écologiques et l'infrastructure et technologies d'élimination des déchets municipaux (**voir la résolution sur le Changement Climatique et la Politique Environnementale**); et
5. réduisant le coût opérationnel du services gouvernement, tout en améliorant l'efficacité et l'efficience des services offerts par le gouvernement, en tirant parti de la technologie pour créer une carte d'identité numérique certifiée pour tous les Canadiens ("**CINC**") ainsi que une plateforme en ligne sécurisée pour un traitement "intelligent" de la fiscalité, des prestations sociales, des demandes de passeport et des questions d'immigration, et pour faciliter le vote en ligne et la consultation des électeurs (voir **la résolution sur le Droit de Vote**).